

FESTIVAL NATIONAL DU FILM SCOLAIRE 2025

RÈGLEMENT

Qui peut participer ?

Le festival est ouvert aux écoles, collèges et lycées de toutes les académies de France et hors de France. Les enseignants peuvent inscrire une classe entière ou un groupe d'élèves.

Le festival est également ouvert aux MJC, centres culturels et toute autre structure travaillant avec des élèves en âges d'être scolarisés.

Ce festival est l'occasion pour les enseignants :

- D'enrôler les élèves dans un projet en lien avec l'éducation à l'image.
- De s'approprier les techniques de conception et de réalisation d'une œuvre audiovisuelle.
- D'intégrer dans l'enseignement des outils d'apprentissage numérique.
- De créer un projet de classe ou d'atelier dynamique et motivant.

Accompagnement

Les participants peuvent bénéficier d'un accompagnement, proposé par l'association Court Toujours, via une offre du Pass Culture ou un financement propre.

etablissements@festivalfilmscolaire.com pour plus de renseignements.

Catégorie film thématique : Égalité

Le thème de l'édition 2025 est « Égalité » : à travers la réalisation d'un film (fiction, animation, documentaire, etc...), les élèves devront traiter de la thématique de l'Égalité dans un film d'une durée de 12 minutes maximum

Catégorie film libre :

Sans contrainte thème mais avec une durée maximum de 15 minutes, cette sélection offre aux jeunes cinéastes la possibilité de présenter leurs créations des trois dernières années.

La réalisation

- Les projets peuvent être réalisés en classe entière ou en groupe.
- Il n'y a pas de nombre limite de projets acceptés par établissement.
- La durée du film doit être de 12 minutes maximum, générique compris Pour la catégorie thématique Egalité.
- Pas de thème mais une durée maximum de 15 minutes pour la Catégorie Libre.
- Toutes les formes sont acceptées : fiction, documentaire, film d'animation...
- Les musiques utilisées et les images intégrées à la réalisation doivent être citées au générique et respecter les droits d'auteurs si vous n'avez pas d'abonnement à la SACEM.
- Les enseignants et les chefs d'établissements sont responsables des films présentés. Ils doivent impérativement envoyer au festival les autorisations de droit à l'image des participants, ainsi que le document « Implication des élèves » rempli et complété (à retrouver sur le site internet du festival).

La réception des films

Le fichier du film, d'une résolution d'images de 1080p minimum doit être transmis via un lien de visionnage, en suivant la procédure détaillée de dépôt des films (PDF), au plus tard le 23 Mai 2025 à 23h.

Les autorisations d'utilisation d'images, de tournage et de diffusion pour les élèves apparaissant à l'écran doivent être jointe lors de la transmission de votre lien de visionnage. Vous pouvez télécharger les documents vierges sur notre site internet

Le formulaire « Implication des élèves » devra également être complété et envoyé au plus tard **le 23 Mai 2025 à 23h.**

Calendrier du festival

- Septembre 2024 - Fin Avril 2025 : Inscription.
- Avril 2025 : Ouverture de la billetterie.
- 23 Mai 2025 à 23h : Date limite de rendu des films.
- Date du festival du 1^{er} au 4 Juin 2025